

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 2 octobre 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller

Sont absents :

Michael Ouellet, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Maire-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim est présente.
Julie Dufour, secrétaire est présente.

1. **Ouverture de la session**
2. **Ordre du jour**
3. **Procès-verbal du 5 septembre 2006**
4. **Procès-verbal du 13 septembre 2006**
5. **Suivi des procès-verbaux**
6. **Déboursés**
7. **Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Hommage à Gaston Gaudreault
2. Promenade de l'Anse-aux-Coques / ouverture et fermeture
3. Commis comptable / rémunération
4. Semaine provinciale de sensibilisation aux maladies mentales / proclamation
5. Gala de l'entreprise Mitis 2006 / billets 75 \$ / personne
6. Fédération Québécoise des Municipalités / résolution d'opposition à la décision de la régie de l'énergie relative aux conditions de service d'Hydro-Québec (prolongement du réseau)
7. Roche ingénieurs-conseils / pérennité et suivi des ouvrages 3 799.86 \$ - Promenade 380.99 \$
8. Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville / location
9. Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs / matières résiduelles
10. Provision pour mauvaises créances / résolution
11. PG Mensys / formation – fiscalité agricole

B. Sécurité publique

1. Service incendie / ajouts à l'autopompe (differential – alternance des phares de route avant – plaque en aluminium diamante entre les 2 marchepieds existants de la cabine – 6 compartiments pour cylindres – moteur Mercedex-Benz – pour un total de 2 950 \$
2. Caserne incendie / réparations
3. Avis de motion / règlement concernant la tarification pour les services de sécurité incendie à l'extérieur du territoire
4. Sauvetage nautique / formation

C. Transport

1. Raymond Roussel / demande
2. Déneigement des rues des Coquillages et Place des Villas / soumission
3. Déneigement et déglacage des routes / soumission
4. Boîte multiples / Rang 3 Est et Ouest
5. Terrain Jacques Bouchard / autorisation signatures
6. Rapport du directeur des travaux publics

D. Hygiène du milieu

E. Urbanisme

1. Réforme cadastrale / approbation
2. Rapport de l'inspectrice en bâtiment / septembre 2006
3. Demandes de PIA
 - a) Jacques Gauthier, 37 Route du Fleuve Est
 - b) Robert Lamarre, 10, rue Côte de l'Anse
 - c) Martine Vachon, 76 Route du Fleuve Est
 - d) Florent Raymond, 99 Route du Fleuve Est

- e) Jeannot Dubé, lot P-70-1
- f) Yves Saint-Laurent, 117 Route du Fleuve Ouest /
lotissement + construction
- g) Georges Pelletier, 174 Route du Fleuve Ouest
- h) Ève Rioux, 22 Route du Fleuve Ouest

F. Loisir et culture

- 1. Cours de cuisine / caisse 200 \$
Cours d'atelier d'art / 150 \$
- 2. Formation aux intervenants en loisir du Bas-Saint-Laurent /
gestion du temps 37.50 \$
- 3. Contrat patinoire
- 4. Services professionnels – paiement

G. Édifice et machinerie

- 1. Chauffage du garage municipal / soumission

H. Divers

- 1. Motion de félicitation / asphaltage

2-327-2006

Ordre du jour

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3-328-2006

Procès-verbal du 5 septembre 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 5 septembre 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Hugues Dionne, appuyé par Nathalie Bélanger et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérim soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

4-329-2006

Procès-verbal du 13 septembre 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 13 septembre 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Pierre Laplante, appuyé par Hugues Dionne et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérim soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Paiement des déboursés septembre 2006

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 septembre 2006, dont la liste des comptes fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et annexée au compte fournisseur.

Dépenses incompressibles : 85 386.94\$

Dépenses dues au 30 septembre 2006 : 151 165.17\$

Grand total : 236 552.11\$

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim

6-330-2006

Déboursés

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérim à effectuer le paiement des comptes dus au 30 septembre 2006 au montant de 236 552.11\$.

Adopté

Période de questions

A-1-331-2006

Hommage à Gaston Gaudreault

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 700 \$ au comité organisateur de la fête de Gaston Gaudreault, ex-maire de la municipalité de Sainte-Luce pour souligner son implication en politique municipale.

Adopté

A-2-332-2006

Promenade de l'Anse-aux-Coques / ouverture et fermeture

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité que la Promenade de l'Anse-aux-Coques soit en service :

Mi-saison : *

À compter du 1^{er} mai jusqu'au 24 juin (fête nationale du Québec) et samedi précédent la fête du travail (1^{er} lundi de septembre), jusqu'à la fête de l'Action de grâces (2^e lundi d'octobre).

Haute-saison : **

À compter du 25 juin jusqu'au vendredi précédent la fête du travail (1^{er} lundi de septembre)

Ouverture officielle :

Du 1^{er} mai au 2^e lundi d'octobre (fête de l'Action de Grâces) de chaque année.

* Seulement les samedis, dimanches et congés fériés.

Adopté

A-3-333-2006

Commis comptable / rémunération

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 40.16 \$ à Madame Nancy Bérubé, commis comptable pour les tâches supplémentaires qu'elle a accomplies durant les vacances de la directrice générale intérim.

Adopté

A-4-334-2006

Semaine provinciale de sensibilisation aux maladies mentales / proclamation

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 2 au 8 octobre 2006 Semaine provinciale de sensibilisation aux maladies mentales.

Adopté

A-5-335-2006

Gala de l'entreprise Mitis 2006 / billet 75 \$ par personne

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'acheter un billet au coût de 75 \$ pour le Gala de l'entreprise Mitis 2006 qui se tient le 8 novembre 2006 à Mont-Joli et de déléguer madame France St-Laurent, mairesse à participer. Les frais de transports sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

A-6-336-2006

Fédération Québécoise des Municipalité / résolution d'opposition à la décision de la régie de l'énergie relative aux conditions de service d'Hydro-Québec (prolongement du réseau)

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la « clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir « **compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux** »;

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement « d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement) »;

ATTENDU QUE la distribution d'électricité constitue un service d'utilité publique qu'Hydro-Québec devrait assurer aux mêmes conditions partout sur le territoire, et qu'elle a le devoir d'assumer les coûts qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions moins densément peuplées;

ATTENDU QUE le règlement 634 sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

ATTENDU QUE la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15 % (mètre 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie;

**IL EST PROPOSÉ PAR : HUGUES DIONNE
ET APPUYÉ PAR : PIERRE LAPLANTE**

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

D'APPUYER la Fédération Québécoise des Municipalités des ses démarches à cet effet;

QUE copie soit transmise au cabinet du Premier ministre, au bureau du ministre des ressources naturelles et de la Faune, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, ainsi qu'à la FQM.

Adopté

A-7-337-2006

**Roche ingénieurs-conseils / pérennité et suivi des ouvrages
3 799.86 \$ - Promenade 380.09 \$**

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Roche ingénieurs-conseils pour les honoraires professionnels concernant la pérennité et le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement au montant de 3 799.86\$ ainsi qu'un montant de 380.09\$ pour la Promenade de l'Anse-aux-Coques.

Adopté

A-8-338-2006

Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville / location

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de demander un montant de 100 \$ par mois à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville pour la location de l'emplacement occupé par le guichet automatique au 1 rue Langlois. Le contrat est d'une durée de cinq (5) ans et est indexé au coût de la vie. Mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim sont autorisées à signer dans le dossier.

Adopté

A-9-339-2006

**Ministère du Développement durable de l'Environnement et
des Parcs / matières résiduelles**

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Considérant que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, et ce, depuis le 23 juin 2006;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions;

Considérant qu'en vertu de l'*Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

Considérant qu'en vertu du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR)*;

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de La Mitis en vigueur depuis le 15 avril 2006 ;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de La Mitis ;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Hugues Dionne, appuyé par Pierre Laplante et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal* ou de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues; et d'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise la directrice générale intérimaire à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

Adopté

Il est résolu à l'unanimité de radier la liste des factures pour mauvaises créances préparée par Mallette senc, vérificateur de la municipalité, et ce, pour un montant total de 15 156.06 \$

Adopté

A-11-341-2006

PG Mensys / formation – fiscalité agricole

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité d'inscrire deux employés à une formation, présenté par PG Mensys, sur le nouveau logiciel de taxation pour les exploitations agricoles au coût de 1 995 \$/personne plus taxes. Les frais d'inscription sont remboursés par le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Adopté

B-1-342-2006

Service incendie / ajouts à l'autopompe (differential – alternance des phares de route avant – plaque en aluminium diamante entre les 2 marchepieds existants de la cabine – 6 compartiments pour cylindres – moteur Mercedex-Benz – pour un total de 2 950\$

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les achats suivants pour le camion autopompe du service incendie : differential – alternance des phares de route avant – plaque en aluminium diamante entre les 2 marchepieds existants de la cabine – 6 compartiments pour cylindres – moteur Mercedex-Benz, le tout pour un montant total de 2 950 \$, lequel sera pris à même le règlement d'emprunt R-2006-70.

Adopté

B-2-343-2006

Caserne incendie / réparations

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser des réparations au plancher de la caserne incendie pour un montant total de 1 067.58 \$ plus taxes.

Adopté

B-3-344-2006

Avis de motion / règlement concernant la tarification pour les services de sécurité incendie à l'extérieur du territoire

Avis de motion est donné par le conseiller Hugues Dionne pour le règlement concernant la tarification pour les services de sécurité incendie à l'extérieur du territoire. Le règlement sera adopté à la prochaine séance du conseil municipal. Une dispense de lecture est donnée.

B-4-345-2006

Sauvetage nautique / formation

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Paul Martineau et Gilles Langlois, pompiers volontaires, à suivre une formation sur le sauvetage nautique du 20 au 22 octobre 2006 au coût de 1 236 \$ plus taxes. Ils seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sainte-Luce pour leurs déplacements, repas et heures de cours.

Adopté

C-1-346-2006

Raymond Roussel / demande

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de refuser la demande de monsieur Raymond Roussel concernant l'acquisition du parc municipal voisin de sa propriété du 45, rue des Érables.

Adopté

C-2-347-2006

Déneigement des rues des Coquillages et Place des Villas / soumission

Ouverture : 5 septembre 2006
Heure : 16 heures

| | |
|-----------------|------------|
| Bruno Brillant | 4 330.10\$ |
| Gilles Langlois | 5 167.63\$ |

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir la plus basse conforme des soumissions, de Bruno Brillant au montant de 4 330.10 \$ taxes incluses, pour le déneigement des rues des Coquillages et Place des Villas pour l'hiver 2006-2007.

Adopté

C-3-348-2006

Déneigement et déglçage des routes / soumission

Ouverture : 7 septembre 2006
Heure : 16 heures

| | |
|-----------------------|---------------|
| Groupe Réjean Claveau | 165 238.52 \$ |
|-----------------------|---------------|

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission la plus basse conforme de Le Groupe Réjean Claveau Ltée au montant de 165 238.52 \$ taxes incluses, pour le déneigement et déglacage des routes 2006 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce. Mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim à signer l'entente.

Adopté

Boîtes multiples / Rang 3 Est et Ouest – reporté

C-5-349-2006

Terrain Jacques Bouchard / autorisation signatures

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim à signer au nom de la municipalité de Sainte-Luce tous les documents requis pour l'acquisition d'un terrain appartenant à monsieur Jacques Bouchard pour un montant de 11 000 \$ et retient les services de Nadine Rioux, notaire dans ce dossier.

Adopté

Acc. réc.

Rapport du directeur des travaux publics

Le conseil municipal accuse réception du rapport du mois de septembre 2006 du directeur des travaux publics.

E-1-350-2006

Réforme cadastrale / approbation

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Hugues Dionne

La municipalité de Sainte-Luce désire se prévaloir de l'article 72 qui stipule :

Toute voie privée ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités suivantes :

- 1° la municipalité approuve par résolution une description de la voie privée, faite d'après le cadastre en vigueur, pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article ;
- 2° une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité ;
- 3° la municipalité fait publier à la *Gazette officielle du Québec* et dans un quotidien circulant sur le territoire de la municipalité deux fois, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant :
 - a) le texte intégral du présent article ;
 - b) une description sommaire de la voie privée concernée ;
 - c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie privée devenue sa propriété par l'effet du présent article. Elle doit, en outre, s'il s'agit d'un plan comportant une nouvelle numérotation, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie privée visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie privée sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Adopté

Rapport de l'inspectrice en bâtiment / septembre 2006

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre 2006.

E-3-351-2006

PIA – 37, Route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de construction de deux unités de motel de Monsieur Jacques Bouchard, au 37, Route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Monsieur Jacques Bouchard (numéro: PIA 2006-19) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-352-2006

PIA – 10, rue Côte de l'Anse

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan pour faire une entrée de sa cour en rond-point de Monsieur Robert Lamarre, au 10, rue Côté de l'Anse;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Monsieur Robert Lamarre (numéro: PIA 2006-25) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-353-2006

PIA – 76, Route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan d'installation d'une remise de Madame Martine Vachon, au 76, Route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Madame Martine Vachon (numéro: PIA 2006-29) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-354-2006

PIA – 99, Route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme ne recommandant pas l'approbation de la construction d'un portique en façade de la maison mobile de monsieur Raymond Florent au 99 route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité de refuser la demande de construction d'un portique en façade de la maison mobile de monsieur Raymond Florent (numéro: PIA 2006-35) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-355-2006

PIA - lot P-70-1

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de constructions de Monsieur Jeannot Dubé, lot P-70-1, rue Côte de l'Anse;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Monsieur Jeannot Dubé (numéro: PIA 2006-36) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-356-2006

PIA – 117 Route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de lotissement de la propriété de Monsieur Yves St-Laurent, au 117, Route du Fleuve Ouest (lots 99-15 et 100-18);

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Monsieur Yves St-Laurent (numéro: PIA 2006-38) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-357-2006

PIA – 117 Route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de construction de la propriété de Monsieur Yves St-Laurent, au 117, Route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Monsieur Yves St-Laurent (numéro: PIA 2006-39) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3-358-2006

PIA – 174 Route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation de la propriété de Monsieur Georges Pelletier, 174 Route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis, de Monsieur Georges Pelletier (numéro: PIA 2006-40) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

PIA – 22 Route du Fleuve Ouest - Reporté

F-1-359-2006

Cours de cuisine / caisse 200 \$
Cours d'atelier d'art / caisse 150 \$

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité qu'une petite caisse de 350\$ soit versée aux loisirs de Sainte-Luce pour défrayer les coûts de fournitures requis pour le cours de cuisine et le cours d'atelier d'art qui est remboursé par l'inscription des participants.

Adopté

F-2-360-2006

Formation aux intervenants en loisir du Bas-Saint-Laurent / gestion du temps 37,50 \$

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Mélanie Thériault, coordonnatrice en loisirs à participer à une formation sur la gestion du temps le 31 octobre à Rimouski au coût de 37,50 \$. Les frais de repas et de transports sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

F-3-361-2006

Contrat patinoire

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation pour le contrat d'entretien des deux patinoires.

Adopté

F-4-362-2006

Services professionnels – paiement

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du 1^{er} versement pour services professionnels aux personnes suivantes :

| | |
|----------------------------------|--------|
| Marc-Étienne Lévesque, soccer | 200 \$ |
| Yvette Bujold, atelier d'art | 125 \$ |
| Lucie Lafrance, aérobic | 150 \$ |
| Kim-Alexandra P. Nadeau, hip hop | 50 \$ |
| Audrey-Ann Paquet, hip hop | 50 \$ |
| Total: | 575 \$ |

Adopté

G-1-363-2006

Chauffage du garage municipal / soumission

Achat d'une fournaise pour le garage municipal

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission la plus basse conforme de Wolseley au montant de 1 592,31\$, plus taxes pour l'achat d'une fournaise modèle AMT 300 pour le garage municipal.

Adopté

Motion de félicitation / asphaltage

Il est résolu à l'unanimité que motion de félicitation soit donnée aux employés des travaux publics concernant le pavage effectué sur le territoire de la municipalité.

Adopté

Correspondance

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions :**
 - Approbation du règlement R-2006-70 décrétant un emprunt de 320 000 \$
- **Fédération Québécoise des Municipalités :**
 - Formation pour les élus, la gestion financière de la municipalité;
 - Crédits de taxes aux entreprises : c'est aussi l'affaire des municipalités locales;
 - La FQM se réjouit du dénouement prochain de la crise du bois d'œuvre;
 - La FQM donne son appui à l'organisation du premier Sommet sur l'avenir du secteur forestier au Québec;
 - Restructuration de l'industrie forestière gaspésienne, réaction positive des élus locaux de la Gaspésie;
 - Les augmentations de taxes scolaires, un accroc majeur à l'entente au Partenariat fiscal et financier avec les municipalités.
- **Roy Beaulieu Boudreau Bélanger, avocats :**
 - Dossier Robert Lamarre;
 - Dossier Véga Groupe Conseil.
 - René Langlois
- **Ordre des médecins vétérinaires du Québec :**
 - Apparition de cas de rage du raton laveur au Québec
- **Association du cancer de l'Est du Québec :**
 - Édition 2006 de la Campagne *Villes et Municipalités, le cancer ne prend pas de répit*
- **Municipalité de Sainte-Flavie :**
 - La Grange à dîme de Sainte-Flavie remporte un Prix du patrimoine au niveau régional dans la catégorie *Transmission, interprétation et diffusion*
- **Réseau environnement :**
 - Journée technique Air et Changements climatique le 26 octobre 2006 à Montréal
- **Americana :**
 - Salon des technologies environnementales des Amériques – Americana 2007
- **Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal :**
 - 3^e symposium annuel du Réseau canadien d'étude des risques et dangers du 11 au 13 octobre 2006
- **Tourisme Rimouski :**
 - 7^e Salon des Vins et Spiritueux

- **Réal Laroche, concepteur :**
- Le système éconopro, économiseur d'essence
- **Recyc-Québec :**
- Programme VERRR 2008
- **Infralogik :**
- Plan d'interventions et géomatique adordable
- **Hydro Québec :**
- Pannes d'électricité, planification de la sécurité civile à l'échelle municipale
- **Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent :**
- Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
- **L'Avantage affaires**
- **Développement social**
- **La Maîtrise de l'énergie**
- **Ville de Mont-Joli / rapport annuel 2005 – Transport Adapté**
- **Cabinet de la ministre déléguée aux Transports / accusé réception**
- **Presbytère Ste-Luce sur Mer / salle Louis-Philippe Ancil**
- **Linda Desrosiers / demande**
- **La Fondation du Cegep de Rimouski / campagne de financement**
- **Services techniques en construction de Rimouski**

Période de questions

365-2006

Levée d'assemblée

Proposé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité qu'à 21 h 50 la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent,
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey,
Directrice générale intérim